

Mai 2018

Communiqué de Presse

Le SYCABEL publie un nouveau dossier thématique sur son site internet

**L'industrie du câble poursuit sa mobilisation en faveur du
« Règlement Produits de Construction appliqué aux câbles » (RPC)
avec la mise en ligne d'une rubrique dédiée assortie d'un Forum Aux Questions**

Le dernier-né des outils du SYCABEL pour accompagner la mise en oeuvre du RPC

Le SYCABEL annonce la publication sur son site internet d'un **dossier thématique entièrement consacré au Règlement Produits de Construction appliqué aux câbles** (https://www.sycabel.com/jcms/ajy_5265/securite-incendie-rpc).

Très documenté, ce dossier s'attache à présenter le RPC, sa raison d'être, son champ d'application, la normalisation correspondante, les Euroclasses et la segmentation proposée par le SYCABEL.

Il énumère également les différents moyens développés par le SYCABEL afin de contribuer à la bonne exécution de la réglementation européenne et de guider les acteurs de la construction dans le choix des câbles dont la gamme a été adaptée par les industriels aux différents besoins de sécurité, selon les types de bâtiments.

Un **FAQ** exhaustif complète l'ensemble. Les questions sont regroupées par grandes rubriques. Certaines ont été directement traitées par la Commission Européenne et sont disponibles sur son site internet (http://ec.europa.eu/growth/sectors/construction/product-regulation/faq/index_en.htm). Les autres sujets sont ceux qui ont été soulevés par les experts français directement impliqués dans la mise en oeuvre du RPC. Les réponses apportées découlent de la vision partagée de ces experts.

Le RPC ou le choix des câbles face au risque d'incendie

Entré en vigueur en France le 1^{er} juillet 2013, le Règlement Produits de Construction N°305/2011 ou RPC, fixe les exigences essentielles auxquelles les ouvrages de construction doivent répondre. Celles-ci se répercutent sur les produits selon des critères et méthodes d'évaluation définis par des normes harmonisées.

Pour leur part, les câbles sont soumis à des obligations portant sur la sécurité incendie, l'hygiène, la santé et l'environnement. Les produits concernés sont les fils et câbles isolés d'énergie, de contrôle et de communication installés de façon permanente dans les bâtiments et ouvrages de génie civil de tous les pays de l'Union Européenne. Les deux caractéristiques faisant d'ores et déjà l'objet d'une évaluation sont la réaction au feu et l'émission de substances dangereuses.

Le SYCABEL relève le défi avec une panoplie d'outils

La mise en oeuvre du RPC, applicable aux câbles le 10 juin 2016 et obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2017, a conduit le SYCABEL à publier, dès juin 2016, un **guide intitulé « Le Règlement Produits de Construction appliqué aux câbles »** présentant les critères de réaction au feu définis par la norme NF EN 13501-6 qui classe et encadre la performance des produits selon des Euroclasses.



Le guide ne concerne pas la résistance au feu dont les normes harmonisées ne sont pas intégralement publiées. Il traite successivement de la sécurité incendie, des nouvelles obligations, de la réponse des industriels du câble et des applications pratiques.

Il met l'accent sur les différents cas de figure existant dans la construction qui ont conduit les adhérents du SYCABEL à développer des gammes de câbles aux performances adaptées aux divers besoins de sécurité. Ces gammes de câbles sont organisées selon une segmentation des performances simplifiée propre au SYCABEL : optimale, améliorée et basique.

Le guide oriente le choix de câbles à utiliser pour chaque type de bâtiments. Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage privés et publics, aux bureaux d'études et de contrôle, aux architectes, aux installateurs, aux distributeurs et aux importateurs.

Pour être conformes et quel que soit leur mode d'installation, les produits doivent être certifiés par un organisme tiers et disposer d'une déclaration de performance mise à disposition par le fabricant, le tout étant attesté par le marquage CE qui doit accompagner le produit jusqu'au client final.

En 2017, le SYCABEL édite une **version condensée de son guide, au format poche**, pour en étendre l'utilisation plus commodément.



La même année, afin de guider dans leurs choix de câbles et matériels associés tous les acteurs du bâtiment et des matériels électriques qui les équipent, le SYCABEL va encore plus loin. Il met en ligne **une application interactive pour smartphones et tablettes**, accessible via App Store et Google Play. Reprenant le contenu des deux documents édités, il permet la sélection des produits en fonction des types de bâtiments et des risques d'incendie potentiels.

En 2018, enfin, le SYCABEL déploie sa communication sur la toile par la création d'un dossier thématique spécial : « Sécurité incendie - RPC », qui fait l'objet du présent communiqué.

En savoir plus

► Les nouvelles normes européennes

La norme EN 13501-6 donne un langage commun dans l'Union Européenne pour définir les performances de réaction au feu (classes de réaction au feu)

La norme EN 50399 harmonise les méthodes d'évaluation de la performance des câbles de construction (équipements, méthodes d'étalonnage et d'essais)

La norme Produit harmonisée hEN 50575 fixe les dispositions relatives à l'application réglementaire du RPC aux câbles

► Les Euroclasses des câbles

Les Euroclasses caractérisent les performances de réaction au feu et comprennent sept classes principales. Trois critères additionnels (l'opacité des fumées, les gouttelettes, l'acidité) sont pris en compte pour les classes B1_{ca} à D_{ca}

Euroclasses	Critères de classification	Critères additionnels	Système d'attestation de conformité
A _{ca}	Pouvoir calorifique		« 1+ », comprenant - essais de type initiaux et Surveillance continue par un organisme notifié - contrôle de production par le fabricant
B1 _{ca}	Dégagement thermique	- Émission de fumées (s1, s1a, s1b, s2, s3) - Gouttelettes enflammées (d0, d1, d2) - Acidité (a1, a2, a3)	
B2 _{ca}	+ propagation en nappe verticale		
C _{ca}	+ propagation de la flamme		
D _{ca}	Propagation de la flamme		« 3 », comprenant - essais de type initiaux par un laboratoire notifié - contrôle de production par le fabricant
E _{ca}	Propagation de la flamme (non conforme à E _{ca})		« 4 », essais de type et contrôle de production par le fabricant (autocertification)

Note: L'adaptation de la réglementation française relative à la sécurité incendie s'est faite par la publication de l'Arrêté du 15 octobre 2014 modificatif de l'Arrêté du 21 juillet 1994. Il abroge les anciennes dispositions et introduit un tableau de passage permettant d'identifier transitoirement les Euroclasses qui peuvent répondre aux exigences exprimées selon l'ancienne classification, tant que ces dernières n'ont pas été actualisées.

► La nouvelle segmentation du SYCABEL

En fonction des bâtiments ou des ouvrages de construction, le SYCABEL préconise quatre Euroclasses.

Optimale B2 _{ca} -s1a, d1, a1	Améliorée C _{ca} -s1, d1, a1	Basique D _{ca} -s2, d2, a2	Basique E _{ca}
---	--	--	----------------------------

► Une gamme adaptée aux différents besoins de sécurité

Classe B2_{ca}-s1a,d1,a1

Câbles à performance optimale pour répondre au risque incendie lorsque les conséquences (fumées, gaz), seraient les plus dramatiques.

Classe C_{ca}-s1,d1,a1

Câbles de protection au feu, à performance améliorée, qui limitent les dégagements de fumées opaques et toxiques

Classe D_{ca}-s2,d2,a2

Câbles de communication à performance au feu basique, spécifiques par leur installation en « faisceaux ».

Classe E_{ca}

Câbles d'énergie à performance au feu basique, non propagateurs de la flamme.

Contact presse :

Catherine Barret-Bonnin - Tél : 06 10 85 87 32 - Courriel : mcbaret-bonnin@sfr.fr